

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
Nombre de membres présents : **20**  
Nombre de votants : **34**  
Date de convocation : **25/03/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. Jean-Claude PERALBA, Vice-Président.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
2015 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Étaient présents :

TAURINYA (Brouilla) – LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL, PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – PUIG (Sainte-Colombe) – MASO (Terrats) – GONZALEZ, LAVAIL, RUIZ, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) - ALBERT, COUSSOLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

L.BERNARDY (Banyuls dels Aspres) à J.C.PERALBA  
H.LLOBET (Brouilla) à P.TAURINYA  
A.DOUTRES (Caixas) à N.GONZALEZ  
G.CHINAUD (Calmeilles) à M.LESNE  
C.VILA (Oms) à J.CHEREZ  
P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG  
R.NOURY (Saint Jean Lasseille) à R.TOURNE  
R.LEMORT (Thuir) à J.M.LAVAIL  
N.MON (Thuir) à D.RUIZ  
R.PEREZ (Thuir) à J.C.BERNADAC  
B.BATALLER-SICRE (Thuir) à A.BOURRAT  
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL  
T.VOISIN (Thuir) à G.FLACHAIRE  
R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Absents:

F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres)  
P.BELLEGARDE (Passa)  
P.MAURY (Thuir)  
R.OLIVE (Thuir) sorti au moment du vote

Le Procès-verbal de la séance du 3 Mars 2016 a été adopté sans observations.

**COMPTE ADMINISTRATIF**

Code INSEE : 66210  
Etablissement : EAU POTABLE Budget  
BUDGET ANNEXE

Département : PYRENEES ORIENTALES  
Poste Comptable : TRESORERIE DE THUIR  
Date d'Edition : 31/03/2016

Année 2015  
Page n° 1

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 31/03/2016 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 34
VOTES : Contre 0 Pour 34 Abstention 0
Date de convocation : 25/03/2016

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Jean-Claude PERALBA, 2ème Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le Président,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		756 306,63		446 828,55	-	1 203 135,18
Opérations de l'exercice	451 022,79	1 064 188,67	837 026,20	613 037,97	1 288 048,99	1 677 226,64
<b>TOTAUX</b>	<b>451 022,79</b>	<b>1 820 495,30</b>	<b>837 026,20</b>	<b>1 059 866,52</b>	<b>1 510 889,31</b>	<b>2 880 361,82</b>
Résultats de clôture		1 369 472,51		222 840,32		1 592 312,83
Restes à réaliser			222 814,49	60 000,00	222 814,49	60 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>451 022,79</b>	<b>1 820 495,30</b>	<b>1 059 840,69</b>	<b>1 119 866,52</b>	<b>1 510 863,48</b>	<b>2 940 361,82</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 369 472,51</b>		<b>60 025,83</b>		<b>1 429 498,34</b>

(\*) les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes d'opérations de l'exercice et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus:

Ont signé au registre des délibérations:

Cachet:



Pour expédition conforme,  
P/le Président,